

DERMATOLOGIE PRATIQUE

La plus forte audience de la presse dermatologique

Dermocosmétiques et risque d'allergie cutanée

Actualités et perspectives



*Pr Annick BARBAUD**

*Dr Céline COUTEAU***

*Pr Laurence COIFFARD***

*Chef de service de dermatologie et allergologie, hôpital Tenon (AP-HP), université de la Sorbonne, Paris

**Laboratoire de pharmacie industrielle et de cosmétologie, faculté de pharmacie, Nantes

Les cosmétiques font l'objet d'un règlement européen qui encadre les modalités d'utilisation des substances entrant dans leur composition. Ils peuvent être à l'origine d'effets indésirables qu'il faut connaître pour ne pas en avoir peur. Certains ingrédients de ces produits d'usage courant ont un potentiel allergisant. Chez une personne non allergique à ces molécules, il n'y a pas de justification à déconseiller l'utilisation du cosmétique.

On parle également beaucoup des perturbateurs endocriniens, en particulier à propos des filtres contenus dans les produits de protection solaire. Là encore, ce n'est sûrement pas une raison de ne plus appliquer d'écran solaire ou de cosmétique, ce d'autant qu'il existe des formules sans perturbateurs endocriniens. Il faut faire la part des choses sur ces molécules et travailler avec les firmes afin qu'elles éliminent celles qui sont les plus reconnues comme perturbateurs endocriniens.

La crainte suscitée par les risques des cosmétiques ne doit pas conduire à des comportements contre-productifs. Il faut reconnaître leur rôle fondamental pour lutter contre la xérose de la dermatite atopique. Il faut aussi les remettre à leur place dans la protection solaire en rappelant que celle-ci passe avant tout par le respect des règles d'exposition solaire et de protection vestimentaire. Enfin, il est important de mettre en garde les consommateurs contre l'innocuité revendiquée, mais fausse, des cosmétiques bios et faits-maison. ■

Pr Annick BARBAUD,

Dermatologue
à l'hôpital Tenon (AP-HP),
université de la Sorbonne, Paris

Actualités sur l'allergie de contact aux cosmétiques

Pr Annick BARBAUD, chef du service de dermatologie et d'allergologie à l'hôpital Tenon (AP-HP), université de la Sorbonne, Paris



© Shutterstock

La prévalence des allergies de contact aux cosmétiques évolue avec les changements d'exposition consécutifs à l'introduction de nouveaux composants, de nouvelles formules ou de nouveaux produits. Les conservateurs et les parfums sont les allergènes les plus fréquemment en cause.

Seuls des systèmes de monodoses, difficiles à fabriquer et source de déchets, ou de flacons complètement coupés de l'air (*airless*) permettraient de se passer de conservateurs. Le second système n'est pas applicable à tous les cosmétiques. Avec les cosmétiques en vrac ou dans des emballages classiques, il existe un risque de contamination microbiologique du produit lors de son stockage. On ne peut donc pas se passer de conservateurs dans les cosmétiques. L'exemple de ces substances illustre bien le risque de nouvelles sensibilisations générées par l'utilisation de toute nouvelle molécule. À la suite de la polémique suscitée par les parabens, qui étaient parmi les moins sensibilisants, plusieurs alternatives ont été proposées avec, lors de chaque introduction, l'émergence de sensibilisations. Des vagues successives d'allergies aux conservateurs ont ainsi été observées, la plus marquante étant celle due au méthylisothiazolinone (MIT). Des cas d'eczéma de contact à un nouveau conservateur, le iodopropynyl butylcar-

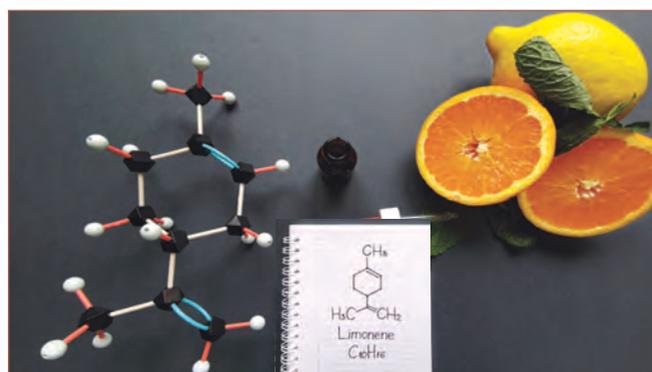
bamate, commencent également à être rapportés.

➤ Le MIT, le linalool et le limonène en tête des allergènes

En Europe, les allergies de contact aux conservateurs les plus fréquentes – et en hausse – sont celles dues au MIT (4,5 %) et au MCI/MI (4,1 %) (1). Les taux de sensibilisation sont faibles pour le iodopropynyl butylcarbamate (> 1 %), le méthyl-dibromoglutaronitrile (> 1 %, en hausse) et les libérateurs de formol (> 1 %, en recul). Les allergies aux parabens restent finalement les moins fréquentes (0,35 %).

Les parfums constituent le deuxième grand pourvoyeur d'allergie de contact aux cosmétiques avec, en tête de liste des allergènes, le linalool et le limonène (figure 1). Certaines molécules sont listées sur l'emballage dans la mention ingrédients et vont donc être retrouvées assez facilement. Il est toutefois plus compliqué

Figure 1. Le limonène donne le parfum de citron ou d'orange.



© Shutterstock



Figure 2. Le MIT entre également dans la composition des peintures à l'eau.



Figure 3. Réaction allergique au cocamide DEA.

de ne pas être exposé aux parfums et éventuellement, pour les sujets allergiques, de trouver un parfum qui leur convient. On sait en effet que les compositions parfumantes sont formées de dizaines de molécules différentes et que les plus sensibilisantes sont aussi celles qui sont pratiquement les plus utilisées, celles qui donnent la note de tête.

À noter que la présence de certains allergènes à la fois dans les cosmétiques et dans des produits d'utilisation quotidienne comme les produits ménagers (linalool) ou les peintures à l'eau (MIT) entraîne un risque d'eczéma récidivant même après l'arrêt d'utilisation des cosmétiques (figure 2).

En ce qui concerne les excipients, il n'y a pas actuellement d'émergence d'un allergène particulier. Les dérivés de coco (cocamide DEA), retrouvés dans des produits rincés, mais aussi des solutions démaquillantes micellaires, peuvent être soit irritants, soit sensibilisants (figure 3). Ils sont mal supportés par les peaux dites sensibles. Les dermatologues déconseillent l'utilisation de la lanoline même sous forme extrêmement purifiée, en particulier chez l'enfant atopique.

> Confirmation diagnostique par patch-test

Il peut être difficile de distinguer les réactions d'irritation des réactions allergiques aux cosmétiques. Certains aspects cliniques peuvent néanmoins être évocateurs d'une allergie. Les allergies de contact immédiates (figure 4) sont rares. Dans la majorité des cas, elles



Figure 4. Réaction allergique immédiate à un parfum.

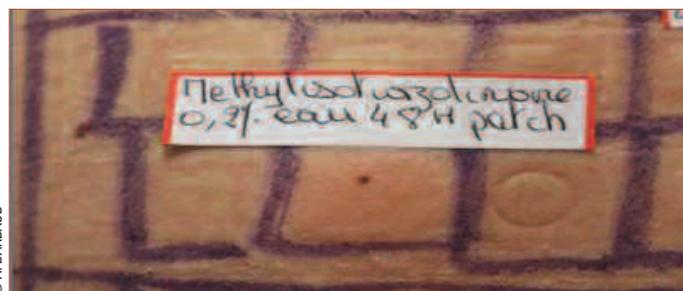


Figure 5. Patch-test positif au méthylisothiazolinone (MIT).

sont de type retardé. Leur diagnostic doit être confirmé par des tests épicutanés ou patch test (figures 3 et 5 à 7). Il est important de tester les produits



Figure 6. Photopatch-test positif à l'octocrylène.

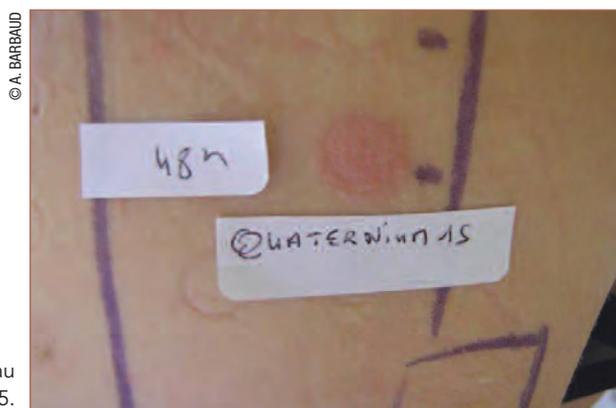


Figure 7. Patch-test positif au quaternium 15.



Figure 8. La proportion de *S. salivarius* diminue lors des poussées de dermatite atopique.

apportés par le patient. En plus de la batterie standard et d'une batterie optionnelle, il existe une batterie des composants cosmétiques. Si nécessaire, les tests peuvent être réalisés avec les composants séparés fournis par le fabricant. En cas de doute, le bilan est complété par un test ouvert d'applications répétées (ROAT : *Repeated Open Application Test*) qui consiste à appliquer le produit deux fois par jour pendant 15 jours sur l'avant-bras.

> Un effet protecteur contre la dermatite atopique

Plusieurs études récentes ont montré que, chez les enfants à risque d'atopie, l'application d'une crème hydratante sur la peau dès la naissance permet de diminuer de moitié le risque d'apparition d'une dermatite atopique⁽²⁻⁴⁾. Cependant, l'impact des conservateurs de ces produits sur le microbiome fait débat. Si certains estiment qu'ils ont un effet négatif sur le microbiome cutané⁽⁵⁾, les arguments actuels indiquant le contraire semblent plus solides⁽⁶⁾. La baisse du pH cutané et l'augmentation de la proportion de *Streptococcus salivarius* après l'utilisation à long terme d'émollients peut contribuer à leur effet protecteur chez les enfants à risque de dermatite atopique⁽⁶⁾ (figure 8).

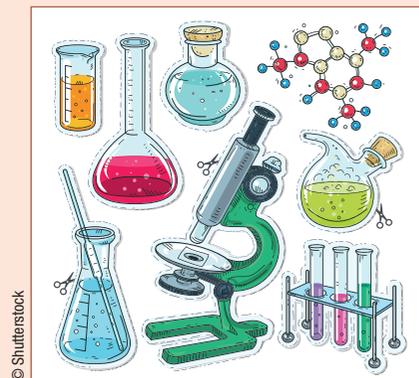
Références

1. Giménez-Arnau AM et al. *J Eur Acad Dermatol Venereol* 2017 ; 31 : 664-71.
2. Horimukai K et al. *JACI* 2014 ; 134 : 824-30.
3. Simpson EL et al. *JACI* 2014 ; 134 : 818-33.
4. McClanahan D et al. *J Eur Acad Dermatol Venereol* 2019 Jul 9.
5. Abbasi J. *JAMA* 2018 ; 320 : 1094-5.
6. Glatz M et al. *PLoS One* 2018 ; 13 : e0192443.

Et les perturbateurs endocriniens ?

De nombreuses molécules, y compris des composants de certains produits de protection solaire, sont suspectées d'être des perturbateurs endocriniens (PE). Les données actuelles sur les effets des PE sont issues de travaux *in vitro* et chez l'animal exposé par voie orale. Il n'y a pas d'études spécifiques sur leurs effets en cas d'application cutanée chez l'homme. C'est donc le principe de précaution qui s'applique.

Les filtres solaires, qui peuvent être photosensibilisants, sont aussi pointés du doigt pour leur impact environnemental (Tashiro Y et coll., 2013). D'où l'intérêt d'une utilisation raisonnée de ces produits en complément des autres mesures de protection solaire.



Quid des nouvelles tendances du naturel, du bio et du fait-maison ?

Dr Céline COUTEAU, Laboratoire de pharmacie industrielle et de cosmétologie, maître de conférence en cosmétologie, faculté de pharmacie, Nantes

Pr Laurence COIFFARD, Laboratoire de pharmacie industrielle et de cosmétologie, professeure en galénique et cosmétologie, faculté de pharmacie, Nantes

Dans le domaine des cosmétiques, la demande déjà croissante de produits « naturels », « bios » ou « faits-maison » par les consommateurs s'est accentuée à la suite des nombreuses campagnes médiatiques stigmatisant les substances synthétiques⁽¹⁾. Il convient d'être prudent quant à l'utilisation de ces produits car l'origine naturelle ou bio de leurs composants n'est pas synonyme d'innocuité. L'opposition systématique entre molécule naturelle et molécule de synthèse n'a pas lieu d'être.

Il est important de rappeler que les cosmétiques répondent à une définition précise. Est considéré comme un produit cosmétique « toute substance ou tout mélange destiné à être mis en contact avec les diverses parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales, en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles »⁽²⁾.

Contrairement aux médicaments, les cosmétiques ne nécessitent pas d'autorisation préalable pour être mis sur le marché. Mais la réglementation européenne stipule qu'ils doivent être sûrs pour la santé humaine et que le fabricant ou le distributeur doit s'assurer de leur sécurité⁽²⁾ (figure 1). En ce qui concerne l'étiquetage, la liste des ingrédients est établie dans l'ordre décroissant de leur importance pondérale au moment de leur incorporation dans le produit cosmétique⁽²⁾. Il n'est pas toujours facile de la décrypter, les ingrédients étant généralement mentionnés sous leur nom INCI (*International Nomenclature of Cosmetics Ingredients*).

Les produits contenant des substances dites « naturelles » ou les produits cosmétiques dits « bio » sont soumis aux mêmes exigences réglementaires de sécurité que les produits cosmétiques qui ne le revendiquent pas⁽³⁾. Pour être qualifié de naturel, un produit doit contenir des ingrédients naturels obtenus et traités exclusivement par des moyens physiques. Les cosmétiques bio doivent contenir 100 % d'ingrédients certifiés



Figure 1. Dans les pays de l'Union européenne, la fabrication et la distribution des produits cosmétiques sont soumises à une réglementation stricte.



Figure 2. Quelques labels retrouvés sur les emballages de cosmétiques bios.

issus de l'agriculture biologique. Différents labels de certification bio ont vu le jour depuis les années 1990 (figure 2).

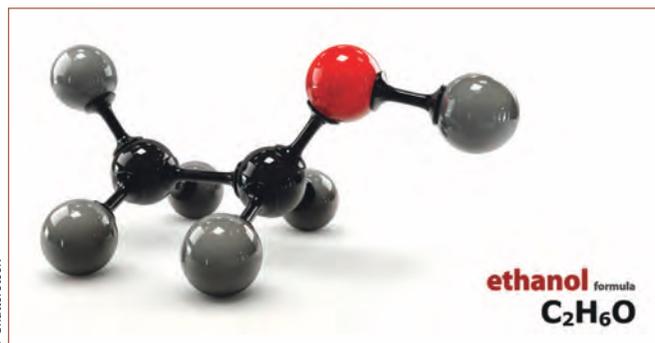
➤ Les revendications « sans »

Les multiples revendications « sans », qui constituent un rationnel avancé pour justifier l'utilisation des cosmétiques bio, ont surfé sur la vague des peurs des consommateurs vis-à-vis de substances présentes dans les produits conventionnels. Plusieurs d'entre elles ont ainsi été



© Shutterstock

Figure 3. La vaseline a été discréditée à tort.



© Shutterstock

Figure 4. Une forte présence d'éthanol dans les cosmétiques bios.

discréditées à tort comme les macrogols, la vaseline, la paraffine, la paraffine liquide et des conservateurs de type parabens et phénoxyéthanol (figure 3). Or, les stratégies alternatives actuellement utilisées pour la conservation des cosmétiques bio sont loin d'être satisfaisantes. C'est le cas de l'usage de l'alcool éthylique (éthanol : nom INCI « Alcohol » ou « Alcohol denat ») présent en quantités très importantes dans pratiquement tous ces produits (figure 4). Outre l'absence de démonstration de sa sécurité d'emploi à long terme, on sait que l'éthanol potentialise la pénétration transcutanée d'autres substances et qu'il a un effet asséchant sur la peau. Également utilisées à visée conservatrice, les huiles essentielles sont connues pour leur potentiel allergisant⁽¹⁾. Il existe d'ailleurs une liste officielle de 26 allergènes dont la présence doit obligatoirement être mentionnée sur l'emballage quand leur concentration dépasse 0,001 % dans les produits non rincés et 0,01 % dans

les produits rincés. Certaines huiles essentielles contiennent plusieurs de ces allergènes (par exemple trois pour les huiles essentielles de citrus). D'autres sont phototoxiques, comme les huiles essentielles de bergamote et de millepertuis. Un certain nombre d'huiles essentielles (menthe, origan, persil,



© Shutterstock

Figure 5. L'huile essentielle de menthe est contre-indiquée chez la femme enceinte.

Pour rester bien informé

Auteures et co-auteurs de nombreux ouvrages et publications scientifiques sur les cosmétiques, Céline Couteau et Laurence Coiffard ont décidé de mettre leur expertise au service des professionnels, des étudiants et du grand public en créant le blog « Regard sur les cosmétiques »*.

Chacun pourra y puiser les informations qu'il recherche sur un ingrédient ou un produit fini. Toutes les données figurant dans cet outil sont étayées par des références scientifiques et constituent un contrepoids vis-à-vis des rumeurs et des informations erronées circulant sur le net.

- Pour en savoir plus sur ce blog* : <https://www.regard-sur-les-cosmetiques.fr>





Figure 6. Cosmétiques fait-maison : efficacité douteuse et conservation aléatoire.

sauge...) (figure 5) sont également contre-indiquées chez les femmes enceintes ou allaitantes et chez le jeune enfant au vu des restrictions émises en phytothérapie^(1,4).

➤ « Do it yourself » : pas de test de tolérance, ni d'efficacité

En ce qui concerne les produits cosmétiques « faits-maison » (figure 6), ils exposent eux aussi à un risque allergique car, d'une façon générale, les recettes en ligne renferment des huiles essentielles. Ce type de mode pose également un problème de santé publique. Les consommateurs qui réalisent ces recettes les puisent essentiellement sur internet. Les formules proposées n'ont fait l'objet d'aucun test de tolérance ou d'efficacité. Il y a également un problème d'approvisionnement en ingrédients. Ceux-ci proviennent de fournisseurs de matières premières très peu fiables et le consommateur ne dispose pas du matériel nécessaire pour contrôler leur nature et leur qualité.

Enfin, la conservation des cosmétiques « Do it yourself » (DOY) est aléatoire et leur efficacité douteuse. ■

Références

1. Couteau C, Coiffard L. Pourquoi les cosmétiques bio ne sont pas meilleurs que les autres ? *Actualités pharmaceutiques* 2010 ; 495 : 32-5.
2. Journal officiel de l'Union européenne. 22.12.2019. L 342/59. <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:342:0059:0209:fr:PDF>
3. Afssaps (actuelle ANSM). Recommandations de bon usage des produits cosmétiques à l'attention des consommateurs. Novembre 2010.
4. <https://www.regard-sur-les-cosmetiques.fr/nos-regards/les-cosmetiques-bio-sont-loin-d-etre-les-meilleurs-1-2-126/>

Adapter les recommandations d'utilisation

Pr Annick BARBAUD, chef du service de dermatologie et allergologie à l'hôpital Tenon (AP-HP), université de la Sorbonne, Paris

Les recommandations d'utilisation des cosmétiques doivent être adaptées à l'âge de l'utilisateur, à la quantité du produit, à la surface cutanée exposée et à la zone cutanée concernée. La consultation de la liste des ingrédients entrant dans leur composition est importante à la fois pour les consommateurs qui se savent allergiques et pour les médecins dans le cadre du diagnostic d'une allergie de contact.



● Il faut acheter uniquement des cosmétiques pour lesquels une liste est disponible sous le terme « Ingrédients » et non « Composition ». Ces informations ne sont pas toujours présentes sur le

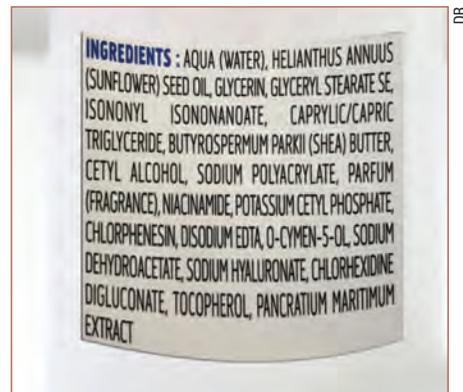


Figure 1. Exemple d'une liste des ingrédients entrant dans la composition d'un produit cosmétique.

produit lui-même, et peuvent ne figurer que sur l'emballage (figure 1). L'ordre des ingrédients va du plus présent au moins présent dans le produit. Il commence en général par aqua (eau). Le règlement européen impose un étiquetage obligatoire pour 26 molécules parfumantes allergisantes.

● Lors de la première utilisation d'un produit, il peut être utile de le tester sous forme d'échantillon (figure 2). On recommande de conserver l'emballage, la

notice ou tout autre support sur le(s)quel(s) figurent la liste des ingrédients du produit pendant une certaine période après cette première utilisation⁽¹⁾. Il est également important de ne pas jeter le produit en cas d'apparition d'une réaction cutanée et de l'apporter lors du rendez-vous avec le dermatologue.

● Le risque potentiel d'effets indésirables des cosmétiques est influencé par divers critères comme l'âge de l'utilisateur. Chez les jeunes enfants, il faut utiliser les formules les plus simples et proscrire les produits parfumés. En ce qui concerne la surface cutanée exposée et la zone concernée, la situation est évidemment très différente si le produit est appliqué sur les paupières, autour de la bouche, les mains ou sur tout le corps.

● Pour éviter les réactions de photosensibilisation, il est conseillé d'éviter de



Figure 2. Il peut être utile d'inaugurer un parfum sous forme d'échantillon.



Figure 3. Le délai de conservation après ouverture est indiqué par un logo.



Figure 4. Il est important de respecter l'ensemble des mesures de protection solaire.

s'exposer aux UV naturels ou artificiels après l'application de certains cosmétiques comme ceux contenant des extraits végétaux, des huiles essentielles, de l'éthanol, les eaux de parfum et eaux de toilette⁽¹⁾.

● Plus généralement, la bonne utilisation d'un produit cosmétique passe aussi par le respect de la date de péremption indiquée sur l'emballage, de la période après ouverture et des consignes de conservation⁽¹⁾ (figure 3)⁽¹⁾.

● Enfin, il faut rappeler que l'utilisation des filtres solaires n'est qu'un des éléments de la protection contre les effets néfastes des UV. Elle vient en complément de la protection vestimentaire et d'une bonne conduite vis-à-vis de l'exposition au soleil (figure 4). ■

Référence

1. Afssaps. Recommandations de bon usage des produits cosmétiques à l'attention des consommateurs. Novembre 2010.

Deux revendications en voie de disparition

Une actualisation des règles en matière d'allégations cosmétiques a été publiée par la Commission européenne en juillet 2017⁽¹⁾.

Dans la foulée de cette publication, l'ARPP (Autorité de régulation professionnelle de la publicité) a mis à jour sa recommandation sur ces produits en précisant que son entrée en application effective est prévue au 1^{er} juillet 2019⁽²⁾. Les revendications « sans » et « hypoallergénique » sont appelées sinon à disparaître, du moins pour certaines à être utilisées en respectant des critères réglementaires stricts⁽¹⁾.

Par exemple, on ne devrait plus voir sur les produits cosmétiques les mentions :

- « sans corticoïdes » et « sans hydroquinone » : ces deux produits sont interdits dans les cosmétiques ;
- « sans parabens » : certains parabens sont sûrs lorsqu'ils sont utilisés conformément au règlement ;
- « sans formaldéhyde » si le produit contient un ingrédient qui libère du formaldéhyde ;
- « sans conservateurs » pour les parfums :

ils contiennent habituellement suffisamment d'alcool pour rendre inutile l'utilisation de conservateur ;

– « sans allergène/substances sensibilisantes » car il n'est pas possible de garantir l'absence complète de réaction allergique. En revanche, les revendications « sans » ou les revendications de signification similaire sont autorisées quand elles permettent un choix éclairé à un groupe ou des groupes cibles spécifiques d'utilisateurs finaux⁽¹⁾. Par exemple, « sans ingrédients d'origine animale » pour les végétaliens.

Quant au terme « hypoallergénique », il n'est désormais autorisé que pour les produits ayant été spécifiquement conçus de manière à minimiser le plus possible les risques d'allergie ; ce conformément aux usages de la profession et en respectant certains critères, notamment la confirmation et la validation du potentiel allergène très faible du produit par des données scientifiques. Même dans ces circons-

tances, le produit ne doit pas donner l'impression de garantir l'absence totale de risque de réaction allergique.

Enfin, une nouvelle allégation est désormais possible, celle de « peau sensible », qui doit répondre à deux conditions⁽²⁾. Il faut que l'allégation soit soutenue par la réalisation de tests d'usage sur des volontaires. Ces derniers doivent avoir des antécédents récents et répétés de symptomatologie fonctionnelle d'inconfort cutané et ne pas avoir présenté au cours du test d'usage une augmentation de la symptomatologie fonctionnelle d'inconfort cutané. ■

Références

1. Technical document on cosmetic claims. Agreed by the Sub-Working Group on Claims (version of 3 July 2017).
2. <https://www.arpp.org/wp-content/uploads/2018/11/Recommandation-Produits-cosmétiques-v8.pdf> (dernière consultation 25 juillet 2019).

Les critères de choix d'un produit cosmétique

Dr Céline COUTEAU et Pr Laurence COIFFARD, Laboratoire de pharmacie industrielle et de cosmétologie, faculté de pharmacie, Nantes

Au sein du marché pléthorique des cosmétiques, il existe des formules recommandables pour chaque créneau de vente ou catégorie de cosmétiques. La compréhension de leur composition est essentielle afin de pouvoir réaliser un conseil judicieux*.



Consulter la liste des ingrédients est un déterminant important du choix d'un produit cosmétique adapté à chaque cas particulier. Cette étape permet, en effet, de repérer des substances susceptibles de poser problème, notamment pour les consommateurs qui se savent allergiques à l'une d'entre elles. Du fait de la présence quasi systématique d'huiles essentielles renfermant des molécules allergisantes dans les cosmétiques bio, leur utilisation doit être évitée. Ils sont déconseillés d'une manière générale et, en particulier, chez les personnes dont la peau est fragilisée par une maladie comme la dermatite atopique ou par des traitements de type

chimiothérapie et radiothérapie anticancéreuse (figure 1).

À noter également que les produits solaires bio, qui ne renferment que du dioxyde de titane et/ou de l'oxyde de zinc, sont très loin d'être aussi performants que les produits solaires conventionnels qui contiennent des associations de filtres organiques très efficaces. Présentés à tort comme meilleurs pour l'environnement, les produits solaires bio ne doivent pas être conseillés en général et en particulier pour les populations les plus fragiles (enfants, personnes sous traitements photosensibilisants, personnes à risque en matière de développement de cancers cutanés...).



Figure 1. Pas de cosmétiques bios chez les personnes atteintes de dermatite atopique.

➤ Pas d'alcool éthylique

Il faut éviter les formules contenant de l'alcool qui doit être déclaré « ennemi public n°1 » et déchu de ses droits cosmétiques. L'alcool éthylique ou éthanol doit être réservé à un très petit nombre de formules cosmétiques. Même conseil pour les produits du quotidien (gel main, gel douche...) et les produits de maquillage (BB crème, vernis à ongles...) renfermant des filtres UV.



Figure 2. L'alcool stéarylique est un ingrédient sûr.

Il est important de ne pas confondre l'alcool éthylique, mentionné sur la liste des ingrédients sous le terme « Alcohol » ou « Alcohol denat » (selon la nomenclature internationale INCI) (figure 2), avec d'autres ingrédients tels que l'alcool cétylique (INCI « Cetyl alcohol ») ou l'alcool stéarylique (INCI « Stearyl alcohol »). Ce sont deux alcools gras à

*Retrouvez ces conseils fondés sur des arguments scientifiques sur le site <https://www.regard-sur-les-cosmetiques.fr>



Figure 3. Bien choisir les produits de maquillage destinés aux contours des yeux.
Source : Eye Care Cosmetics

propriétés émoullissantes dont la présence dans les produits hydratants est bienvenue. Ils figurent parmi les ingrédients des cosmétiques ayant démontré leur sécurité d'emploi et leur intérêt. Il est difficile ici d'en dresser une liste exhaustive car ces alcools gras sont extrêmement nombreux.

Les formules les plus simples – avec peu d'ingrédients –, sans alcool et sans aller-

gènes sont à privilégier. Elles conviennent à tous les types de peaux, y compris à celles dites « sensibles ».

➤ Se maquiller les yeux en toute sécurité

La formulation des cosmétiques destinés au maquillage des yeux exige un certain nombre de précautions (figure 3). Elle

doit tenir compte des divers événements qui favorisent le phénomène de pénétration des ingrédients au niveau de la zone oculaire (clignements de paupières, battements de cils, larmoiement...). Ces exigences concernent particulièrement les mascaras pour lesquels il faut privilégier les formules « haute tolérance ». La présence de conservateurs – judicieusement choisis – est un élément rassurant pour ce cosmétique qui peut facilement être souillé par les micro-organismes présents sur les paupières.

➤ Les sites marchands

Enfin, il faut éviter d'acheter des produits cosmétiques disponibles uniquement en ligne (un très beau site marchand est plus aisé à réaliser que la formulation et la production de produits de qualité) et ne pas faire un lien entre prix de vente du produit et qualité. Il existe en effet de très bons produits à coût modique. ■

Des réserves sur le fondement scientifique des applis



Ces dernières années, on a vu apparaître plusieurs applications mobiles qui proposent de détecter la présence d'ingrédients indésirables dans les produits cosmétiques en scannant leur code-barres : Clean Beauty, Yuka, QuelCosmetic, INCI Beauty... Si l'intention est louable, ce type d'outils manque de fiabilité car les ingrédients incriminés peuvent l'être à tort. Par exemple, la paraffine et les silicones, qui sont pointés du doigt comme des matières premières nocives, sont parfaitement bien tolérés par la peau et les phanères. Des tests réalisés avec l'une de ces applications ont aussi montré certaines incohérences, à savoir l'absence de détection des allergènes dans l'un des produits évalués ainsi que la détection aléatoire de certains ingrédients, l'EDTA par exemple (celui-ci n'est absolument pas nocif)⁽¹⁾.

Les critères utilisés varient selon les applications, aboutissant ainsi à des conclusions discordantes. Ce qui peut être déroutant pour les consommateurs. Il n'y a pas de fondement scientifique à la base de ces applications. Certes, en pointant les allergènes on diminue le risque allergique, mais il est important de prendre en compte la globalité de la formule. L'absence d'allergènes ne peut pas suffire à valider une formule.

Référence

1. <https://www.regard-sur-les-cosmetiques.fr/nos-regards/l-application-clean-beauty-la-copie-est-a-revoir-foi-d-enseignantes-158/>

DERMATOLOGIE PRATIQUE

Édité par L.E.N. MÉDICAL
56, boulevard de la Mission Marchand – CS 50062 – 92418 Courbevoie Cedex
Tél. : 01 47 55 31 31 – Fax : 01 47 55 31 32 – E-mail : info@len-medical.fr

Directeur de la publication : Dr L. Elgozi

Directeur de la publication : Pr Camille Francès

Maquette : Twice Daily

Dermatologie Pratique est adhérent à la FNIM
N° Commission paritaire : 0521 T81273 – N° ISSN 0982-8567

Cet ouvrage est réservé au corps médical. Reproduction interdite sauf accord du Directeur de la publication.
Imprimerie de Compiègne

4^e trimestre 2019 © 2019 L.E.N. MÉDICAL – Dépôt légal : 29746

LES ENGAGEMENTS DE EYE CARE COSMETICS



Eye Care Cosmetics est issue de l'expertise en dermo-contactologie des Laboratoires Contapharm qui ont proposé pour la première fois des produits de maquillage offrant une réponse aux nombreuses contraintes très spécifiques des yeux porteurs de lentilles de contact. C'est aujourd'hui une marque complète de produits de soins et de maquillage développés avec ces exigences uniques de tolérance et de satisfaction des consommateurs. La recherche de l'excellence a toujours fait partie des gènes des Laboratoires Contapharm.

UNE RECHERCHE ET UNE FABRICATION FRANÇAISES

Fabriqués en France, les produits Eye Care Cosmetics respectent la réglementation européenne qui est considérée comme la plus stricte au monde⁽¹⁾.

• Nos formules

Répondant à des exigences qualité très élevées, les Laboratoires Contapharm sont certifiés ISO 22716. L'équipe de Recherche & Développement travaille sur des formules innovantes, riches en ingrédients actifs et caractérisées par une très haute tolérance. Elles sont élaborées avec le culte de la satisfaction des consommateurs. La sécurité de nos clients est notre priorité. Toutes nos formules sont évaluées, contrôlées, suivies en cosmétovigilance, certifiées et les matières premières sélectionnées, évaluées et référencées.

• Une place dans les soins de support en oncologie

Eye Care Cosmetics est partenaire des services d'oncologie et en particulier des socio-esthéticiennes pour accompagner au mieux les patientes et les patients traités pour un cancer. Sa gamme comporte des produits adaptés qui permettent de minimiser les effets secondaires cutanés de la chimiothérapie et de la radiothérapie.

1. <https://www.regard-sur-les-cosmetiques.fr/nos-regards/-/application-clean-beauty-la-copie-est-a-revoir-foi-d-enseignantes-158/>

DES PRODUITES PLÉBISCITÉS

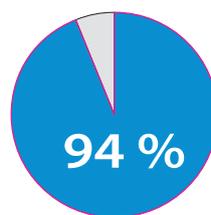
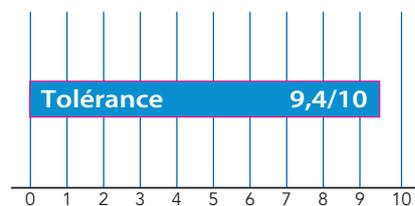
• L'avis des prescripteurs

Un sondage qualité réalisé en France métropolitaine auprès de 148 professionnels de santé (dermatologues, allergologues, infirmières cadres de santé, socio-esthéticiennes) a montré (Survey Monkey décembre 2018, extraits) :

- une tolérance jugée exceptionnelle (note de 9,4/10) qui répond totalement aux attentes des patients pour 84 % des prescripteurs interrogés ;
- la marque de maquillage/soin la mieux adaptée aux peaux/yeux sensibles, allergiques ou fragilisés pour 94 % des prescripteurs interrogés.

• L'avis des utilisatrices

Eye Care Cosmetics, qui est aujourd'hui la marque leader en pharmacies/parapharmacies, dynamise le marché du maquillage (Sources : IMS Paratrend, décembre 2018). Les utilisatrices plébiscitent la qualité des produits de la gamme.



Marque de Maquillage/soin la mieux adaptée aux peaux/yeux sensibles, allergiques ou fragilisés





Santé - Beauté

Exigez
la haute tolérance active



HAUTE TOLÉRANCE

PARIS

www.eyecare.fr